

RÉSOLUTION

DU SECTEUR SEMI-PUBLIC

Le Congrès de la Fédération des Finances Force Ouvrière réuni à ERDEVEN du 20 au 22 octobre 2009 refuse que le secteur semi-public économique et financier continue d'être démantelé alors que celui-ci, quintessence de la régulation financière, doit redevenir le centre décisionnel et de contrôle de l'ensemble des activités financières.

Il s'oppose fermement au démantèlement du secteur semi-public qui fait courir un risque important quant au financement de pans entiers de l'économie. Le secteur semi-public est le garant de la cohésion sociale qui risque de voler en éclat, en cette période de crise financière systémique.

Beaucoup de petites et moyennes entreprises n'auraient pu trouver, sans l'appui de la médiation bancaire, les financements nécessaires auprès de banques du secteur privé plus enclines à bénéficier des aides publiques qu'à prendre des risques pour aider les entreprises. Se pose ainsi la problématique de privilégier le court terme - avide, cupide et protectionniste - par rapport au long terme - durable, solidaire et porteur d'avenir -.

L'État, grâce au secteur semi-public, disposait de tout un arsenal d'outils lui permettant d'intervenir sur les choix ou les décisions des acteurs économiques et ainsi de peser sur les politiques ayant pour but l'enrichissement de quelques nantis au détriment de la collectivité nationale. Le désengagement de l'État, avant la crise financière, aurait pu conduire à l'effondrement d'un système basé uniquement sur le profit sans aucune régulation. Force est de constater que les décisions politiques intervenues lors de cette année de crise nous donnent raison et que le secteur semi-public doit retrouver la place qui était la sienne. Lors de notre dernier congrès nous posions le problème suivant : « un débat national avec le gouvernement et la représentation nationale sur le rôle fondamental du secteur semi-public économique et financier s'impose ». Si ce débat n'a pas eu lieu, dans les faits il s'est imposé...

Le gouvernement a été obligé d'intervenir et, chose impensable il y a trois ans, la pertinence des théories keynésiennes est revenue sur le devant de la scène. Celles-ci ne peuvent cependant se mettre en place sans un secteur semi-public fort au service de l'emploi, de la croissance et de la cohésion sociale.

Banque de France, Caisse des Dépôts et des Consignations, Crédit Foncier de France, Caisse Nationale de Prévoyance, OSEO, Monnaies de Paris, UBIFRANCE, Union des Groupements d'Achats Publics, sont les entreprises regroupées au sein du secteur semi-public économique et financier. Leurs statuts juridiques sont très distincts ; cependant les problématiques rencontrées par les agents restent les mêmes : le désengagement de l'État a conduit, suite aux logiques ultra-libérales développées, à mettre en place dans ces structures

une politique de restructurations frénétiques entraînant la destruction quasi complète de la notion de service public. Depuis, la crise a changé la donne.

Cependant, il est important de remarquer que les conséquences de la crise financière ont été diverses selon les entreprises du secteur semi-public ; si elle a renforcé les missions de certaines (OSEO, Banque de France), d'autres se sont vues amputer de certaines missions (CDC dépecée au profit du Fond Stratégique d'Investissement).

Le Congrès revendique pour chacune des entreprises du secteur semi-public économique et financier, un rôle accru de régulateur et de contrôle.

La Banque de France au cœur de la crise économique et financière a vu son rôle renforcé. D'une part pour les entreprises, en liaison avec OSEO pour le financement des PME elle a activement participé à la médiation bancaire permettant ainsi de rapprocher des points de vue divergents. D'autre part pour les particuliers, son rôle dans le traitement des dossiers de surendettement est primordial. Placée au cœur de la politique monétaire, elle a été amenée en liaison avec la Banque Centrale Européenne à assurer la liquidité d'un système bancaire français qui, quoique moins touché que ses homologues étrangers, risquait d'être confronté à de sérieuses difficultés. Le contrôle bancaire assuré par les agents de la Banque de France, a montré de plus son efficacité contrairement à d'autres pays où il est remis en question. Chargée de la gestion de la monnaie fiduciaire, la Banque de France doit tout mettre en oeuvre pour que la confiance du public en l'euro reste intacte.

Depuis 2006, la gestion du personnel de la Banque de France a été fortement modifiée, se rapprochant de celle qui s'effectue dans le privé (nouvelles règles de mobilité et de promotion interne, prime au mérite, recrutement de contractuels...).

Le Congrès estime que les Pouvoirs Publics doivent permettre à la Banque de France d'exercer le panel des missions qui lui sont confiées dans le respect du principe de subsidiarité intégré dans le traité de Maastricht. Il est attaché au maintien des différentes composantes du statut du personnel des agents de la Banque de France et s'opposera à tout démantèlement de celui-ci.

La Caisse des Dépôts et de Consignations est depuis 2006 au centre de vives polémiques et de restructurations importantes. Si dans un premier temps, celle-ci devait devenir « un investisseur de long terme qui contribue dans le respect de ses intérêts patrimoniaux au développement des entreprises » comme le précise la loi de modernisation de l'économie, le Président de la République souhaite maintenant la voir devenir « un fond souverain ». La crise financière a été l'occasion de transférer une partie de ses fonds vers le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) pour soutenir l'économie à court terme au détriment d'un équilibre général du système à long terme.

Le Congrès exige que l'épargne des Français placée sur le livret A continue à être centralisée par la Caisse des Dépôts et Consignation et utilisée exclusivement pour le financement du logement social.

La Caisse Nationale de Prévoyance, dans le contexte du processus de privatisation engagé en 1992, est confrontée à un nouveau projet de scission visant à transférer ses activités de retraite et d'épargne salariale ; elle risque de voir l'ensemble de ses missions fortement réduites et déstabilisées. La filiale envisagée avec le Groupe Malakoff Médéric et la CDC pourra, d'une part, ainsi capter une partie de la retraite supplémentaire individuelle par capitalisation mais aura, d'autre part, la possibilité de spéculer avec les milliards d'euros collectés et redistribués par nos systèmes de retraite collective par répartition.

Le Congrès s'insurge contre cette politique qui risque à terme d'entraîner une diminution des ressources des caisses de retraites et ainsi de mettre en difficulté le système de retraite par répartition. Il s'oppose à toute incitation des pouvoirs publics à pousser les salariés vers un système de retraite par capitalisation individuel fortement inégalitaire.

Il restera vigilant sur les conséquences sociales d'une telle politique sur les employés de la CNP qui restent attachés à leurs propres statuts.

Le Crédit Foncier de France est confronté pour sa part à une perpétuelle agitation. Pendant ces trois dernières années la stratégie de l'entreprise manque fortement de lisibilité. Tant en externe qu'en interne les modifications intervenues ne permettent pas aux salariés de l'entreprise de se projeter dans l'avenir.

Sans vouloir revenir sur les différentes restructurations ayant impacté cette entreprise au cours de ces trois derniers exercices, le Congrès dénonce la volonté systématique du Conseil d'Administration de mettre à mal les différents avantages acquis par le personnel lors de la négociation de la nouvelle Convention Collective. De plus, il s'alarme de la forte dégradation des conditions de travail dans cette entreprise qui a vu ses effectifs diminuer en trois ans de près de 13%.

OSEO a vu son rôle renforcé par la crise et son rapprochement avec l'ex. ANVAR devenu OSEO Innovation. La crise économique et financière a permis à OSEO d'asseoir ses différents rôles de mission de service public : soutien de l'innovation et de la croissance des PME, financement et accompagnement de ces PME. La structure régionale d'OSEO permet d'être au plus proche du terrain afin de répondre de la façon la plus appropriée aux différentes sollicitations des PME.

La fusion OSEO Financement Garantie et OSEO Innovation va engendrer une renégociation globale du statut du personnel du groupe. A cette occasion, le Congrès restera vigilant pour qu'elle s'effectue dans les meilleures conditions.

Le Congrès insiste sur l'importance d'une telle structure permettant de ne pas laisser les PME seules face à des banques souvent enclines à privilégier le court terme par rapport au moyen et long terme.

La transformation en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial de la **Monnaie de Paris** a entraîné toute une série de modifications tant dans l'approche de l'activité que dans la gestion du personnel.

Le Congrès restera attentif aux conséquences de toutes les restructurations engagées.

Pour **UBIFRANCE**, la réforme engagée en 2008 doit permettre d'apporter un réel soutien aux entreprises françaises qui souhaitent investir à l'international.

Le Congrès conscient des enjeux importants pour nos entreprises demande à ce que tous les moyens accompagnent cette réforme majeure pour cette institution.

L'**UGAP** (Union des Groupements d'Achats Publics), instrument de régulation de la dépense publique répond à un réel besoin des acheteurs publics.

Dans ce cadre, le Congrès sera attentif à ce que les moyens humains et financiers mis en place soient à la hauteur des enjeux.

La crise a permis de redécouvrir l'indispensable nécessité du secteur semi-public économique et financier comme l'outil efficace d'intervention de l'État. Le Congrès revendique le renforcement de ce secteur notamment en ce qui concerne ses missions de contrôle et de régulation.